



29/09/2023

Fonds de droit français

**GROUPAMA OBLIG
EURO**

RAPPORT ANNUEL

SOMMAIRE

1. Changements intéressant l'OPC	3
2. Rapport de gestion	4
3. Informations réglementaires	6
4. Certification du Commissaire aux Comptes	14
5. Comptes de l'exercice	19
6. Annexe(s)	48
Caractéristiques de l'OPC	49
Information SFDR	67

I. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

30 décembre 2022

- Mise en conformité avec le Règlement européen PRIIPS et mise en place du KID PRIIPS en remplacement du DICI.
- Mise en conformité avec le niveau 2 du Règlement SFDR et mise en place de l'annexe SFDR.

27 janvier 2023

- Ajout d'une précision dans la partie Stratégie d'investissement (« Prise en compte des critères ESG ») du prospectus

06 novembre 2023

- Création d'une part OA : FR001400LLB1 ;
- Mise à jour du KID PRIIPS suite à la création de la part OA ;
- Mise en place de swing price et de gates ;
- Modification de la date de règlement/livraison de J+3 à J+2 ;
- Mise à jour de l'annexe SFDR.

2. RAPPORT DE GESTION

Commentaire de marché :

Cette période est essentiellement marquée par la spirale inflationniste, débutée fin 2021 avec la flambée des coûts de l'énergie et la forte reprise économique mondiale post-confinement qui a entraîné un choc sur l'offre caractérisée par des hausses des coûts de production, elles-mêmes liées à des ruptures dans les chaînes d'approvisionnement et, dans certains secteurs, des pénuries de matières premières. A compter de février 2022, cette spirale inflationniste s'est accentuée avec la guerre en Ukraine (hausse des matières premières comme le gaz ou le blé, sanctions contre la Russie), la relance budgétaire massive (qui inhibe la demande) et la faiblesse de la monnaie unique. Les banques centrales sont alors intervenues massivement avec deux axes à savoir la hausse des taux directeurs et la fin des programmes d'achats d'actifs dans le but de réduire l'inflation, jugée aujourd'hui plus durable que prévue. 2023 a commencé sur les chapeaux de roue pour les actions. La baisse plus prononcée que prévu de l'inflation et la thématique de la réouverture de la Chine après l'arrêt de la politique zéro-COVID ont été les facteurs déterminants qui ont contribué au sentiment positif sur le cycle économique. Les banquiers centraux, FED et BCE en tête ont continué la normalisation de leur politique monétaire afin de ralentir l'inflation. Pour autant l'économie s'est montrée résiliente en évitant la récession.

Octobre : Sur le mois nous restons défensifs sur la duration mais prenons des profits à ces niveaux. Nous avons toujours une allocation de diversification sur les indexées à l'inflation.

Novembre : Sur le mois nous avons pris des profits sur le short duration et sur l'inflation. Nous continuons d'alimenter la poche crédit via primaire en conservant du CDS afin de profiter du resserrement de la base que nous attendons pour la fin d'année.

Décembre : Sur le mois, le fonds Groupama Oblig Euro a profité de différents moteurs de performance : la sous exposition sur les taux allemands et japonais, l'écartement du crossover mais également le resserrement des spreads de crédit. Nous avons partiellement pris profit sur les taux allemands en fin de mois.

Janvier Au cours du mois, nous avons profité du resserrement des spread de crédit et de multiples émissions primaires offrant des primes attractives. Nous avons également renforcé notre sous exposition taux et notre pari sur l'inflation.

Février : En février nous avons profité de la hausse des taux et des points mort d'inflation. Notre positionnement crédit est aussi positif. Nous avons réduit les positions actives en fin de mois pour prendre des profits.

Mars : Au cours du mois nous avons pris profit sur notre achat de crossover et renforcé notre sous sensibilité. Nous avons également profité de points d'entrée intéressants pour renforcer notre exposition sur les indexées inflation. Nous avons également renforcé notre stratégie de portage sur le crédit court terme afin de profiter de l'écartement des spreads de crédit ainsi que de l'inversion de la pente crédit.

Avril : Au cours du mois nous avons profité de la réouverture du marché primaire crédit notamment sur les banques seniors et primo émetteurs. Le resserrement de crédit nous a été favorable, après un mois de mars chahuté. Nous avons maintenu notre sous exposition taux, confiants dans la mise en place de politiques de banques centrales restrictives.

Mai : Au cours du mois nous avons profité des primes d'émissions intéressantes sur le marché primaire et participé à plusieurs transactions : Stora, TVO, BPCE LT2 ou encore LLoyds. Nous avons également accentué notre pari sur les indexées inflations et mis en place une option vendeuse de bund.

Juin : Sur le mois nous avons profité de notre short duration que nous avons réduit. Nous avons rentré une position de pentification sur le 10/30 européen afin de commencer à anticiper la fin du cycle. Nous continuons notre stratégie de portage sur le crédit mais avons entré des protections via CDS pour l'été.

Juillet : En juillet, nous avons pris des profits sur le short duration. Nous avons entré une position de pentification 10/30. Nous avons pris des profits sur le BEI court et entré une position vendeuse de forward 5y5y.

Aout : Au cours du mois, nous avons été tactique sur la duration pour profiter de la volatilité. Nous avons pris profit sur les positions 2y inflation et entré un short 5y5y. Nous avons entré une position de steepener 10/30 eur swap. Nous revenons petit à petit sur le short BTP/BUND. Nous conservons nos positions de CDS XOVER.

Septembre : Dans ce contexte, nous avons décidé de racheter de la duration afin de réduire la sous sensibilité du portefeuille. Nous avons par ailleurs sous-exposé l'Italie.

Sur la période, la performance du fonds GROUPAMA OBLIG EURO :

- Part I s'établit à +0.98% contre -0.63% pour l'indice de référence.
- Part G s'établit à +1.28% contre -0.63% pour l'indice de référence.
- Part N s'établit à +0.47% contre -0.63% pour l'indice de référence.
- Part O s'établit à +1.36% contre -0.63% pour l'indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OATE 1,85% 11-25072027 INDX	110 589 724,05	111 339 566,58
ALLEMAGNE 0.1% 15-04-26 IND	84 813 989,77	73 001 618,39
EUROPEAN UNION 3.375% 04-10-38	72 448 376,00	72 499 336,00
EUROPEAN UNION 2.625% 04-02-48	38 961 520,09	39 191 930,53
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 1.7% 15-08-32	37 768 510,00	37 856 200,00
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.25% 15-02-29	17 722 500,00	38 456 680,17
OAT 2.75% 25/10/2027	26 357 165,00	17 386 390,00
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.75% 25-05-28	22 645 000,00	13 568 880,00
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 5.25% 01-11-29	20 983 496,88	3 754 380,00
GERMANY 0.5% 15-02-26		23 128 800,00

3. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 578 903 117,598

- o Change à terme :
- o Future : 62 565 455,26
- o Options :
- o Swap : 516 337 662,338

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	GOLDMAN SACHS INTL LTD J.P.MORGAN AG FRANCFORT

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	 3 220 000,00 3 220 000,00
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus Total des revenus . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune " commission de mouvement " n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas auditée par le Commissaire aux Comptes.

INTERMÉDIAIRES FINANCIERS

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire et de pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

FRAIS D'INTERMÉDIATION

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr

POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote aux Assemblées Générales peut être consultée sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient 54 233 899,00 euros d'OPC du groupe GROUPAMA.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site <http://www.groupama-am.fr> et dans les rapports annuels de l'OPC à compter de l'exercice comptable ouvert le 31/12/2012.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8 :

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

INFORMATIONS SUR LES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40%

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H du Code général des impôts, les revenus sur la part distribuant sont soumis à abattement de 40%.

REMUNERATIONS

Eléments relatifs à la politique de rémunération de Groupama AM

I – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

I.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017. Enfin, plus récemment, cette Politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité ainsi qu'à MIFID II.

Groupama Asset Management gère, au 31 décembre 2022, 93.5 Mrds d'actifs dont 17% de FIA, 31% d'OPCVM et 52% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- Le Directeur de l'Audit interne
- Les responsables Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
 - Opérations
 - Juridique
 - Marketing
 - Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

1.2. Composition de la rémunération

1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une vraie flexibilité ; elle résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.3. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs
 - Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors ou certains postes de gérants comportant une part plus importante de commercialisation)
 - Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluri-annuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de respect du cadre de gestion (notamment du cadre ESG : respect de la Politique charbon et de la Politique des grands risques ESG définies par Groupama AM).
 - Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients
- Les objectifs qualitatifs permettent :
 - De limiter le poids de la performance strictement financière
 - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...
- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.3.1. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.3.2. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1.

Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous forme de cash indexé et sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux ou déloyal, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné. Le cas échéant, ce malus peut être étendu au(x) Responsable(s) de la personne sanctionnée sur proposition de la Direction Générale au Comité des Rémunérations.

1.2.4. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants droit principalement en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :

- Eric Pinon, Président
- Muriel Faure
- Cyril Roux
- Cécile Daubignard

Ce Comité a pour objectifs :

- De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
 - ✓ le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
 - ✓ la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;
- D'évaluer un certain nombre de scénarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des événements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2022 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences réglementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Les recommandations émises à l'issue de l'Audit mené fin 2021 ont été clôturées. Quatre recommandations sont émises et adoptées par le Comité des Rémunérations ; aucune de ces recommandations ne remet en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2022.

Masse salariale 2022	28 345 537 euros
<i>Dont rémunérations variables versées en 2022</i>	<i>8 036 665 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2018 et versé en 2022 (3^e tiers)</i>	<i>181 337 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2019 et versé en 2022 (2^e tiers)</i>	<i>124 812 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2020 et versé en 2022 (1^{er} tiers)</i>	<i>85 814 euros</i>

La Masse Salariale 2022 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 94 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2022 de l'ensemble du personnel Identifié	16 374 531 euros
<i>Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (51 collaborateurs)</i>	<i>8 904 747 euros</i>
<i>Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques</i>	<i>7 469 784 euros</i>

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25 rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS

sur le site internet : <http://www.groupama-am.com>.

4. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 septembre 2023**

GROUPAMA OBLIG EURO
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25, rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement GROUPAMA OBLIG EURO relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/09/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



GROUPAMA OBLIG EURO

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



GROUPAMA OBLIG EURO

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2024.02.15 14:28:09 +0100



5. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 29/09/2023 en EUR

ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	670 466 356,46	751 173 954,35
Actions et valeurs assimilées		
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé		
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	610 091 692,43	711 352 187,68
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	610 091 692,43	711 352 187,68
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé		
Titres de créances		
Négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé		
Titres de créances négo­cia­bles		
Autres titres de créances		
Non négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé		
Organismes de placement collectif	54 233 899,00	35 614 209,44
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	54 233 899,00	35 614 209,44
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	6 140 765,03	4 207 557,23
Opérations sur un marché régle­menté ou assimilé	393 760,30	1 117 645,89
Autres opérations	5 747 004,73	3 089 911,34
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	5 114 626,22	3 401 085,73
Opérations de change à terme de devises		
Autres	5 114 626,22	3 401 085,73
COMPTES FINANCIERS	3 894 019,38	3 970 886,82
Liquidités	3 894 019,38	3 970 886,82
TOTAL DE L'ACTIF	679 475 002,06	758 545 926,90

PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	664 761 970,56	720 891 747,30
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		321 838,73
Report à nouveau (a)	11 555,18	200 715,41
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-21 653 363,68	-17 069 122,10
Résultat de l'exercice (a,b)	17 084 943,34	15 571 727,25
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	660 205 105,40	719 916 906,59
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	6 650 922,34	3 035 521,89
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	6 650 922,34	3 035 521,89
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	393 760,30	1 117 645,89
Autres opérations	6 257 162,04	1 917 876,00
DETTES	3 458 547,94	3 964 934,24
Opérations de change à terme de devises		
Autres	3 458 547,94	3 964 934,24
COMPTES FINANCIERS	9 160 426,38	31 628 564,18
Concours bancaires courants	9 160 426,38	31 628 564,18
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	679 475 002,06	758 545 926,90

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 1222		69 550 085,00
JAP GOVT 10 1222		41 833 745,42
XEUR FOAT EUR 1222		6 341 760,00
XEUR FGBX BUX 1222		2 786 160,00
JAP GOVT 10 1223	47 710 785,26	
Engagement sur marché de gré à gré		
Credit Default Swaps		
ITRAXX EUR XOVER S37	54 000 000,00	54 000 000,00
ITRAXX EUR XOVER S37	54 000 000,00	54 000 000,00
ITRAXX EUR XOVER S37		25 000 000,00
ITRAXX EUR XOVER S37		8 000 000,00
ITRAXX EUR XOVER S39	17 000 000,00	
ITRAXX EUR XOVER S39	16 000 000,00	
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO BUND 1223	385 920,00	
EURO BOBL 1223	14 468 750,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
FIX/2.936/E6R/0.0	19 000 000,00	
E6R/0.0/FIX/2.54	7 500 000,00	
FIX/3.13/E6R/0.0	19 000 000,00	
E6R/0.0/FIX/2.738	7 500 000,00	
Swaps d'inflation		
EU-HICP 0.026615	33 000 000,00	
EU-HICP 0.2635 1509	33 000 000,00	
US-CPI 0.0261 1509	31 168 831,17	
US-CPI 0.0264 1509	31 168 831,17	
EU-HIPC 0.0251 07/28	65 000 000,00	
HICP 0.025355	65 000 000,00	
SWAP INFL HICP 0.023	32 000 000,00	
SWAP INF CPI 0.02781	32 000 000,00	
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	170 934,67	1 750,59
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	20 356 102,96	14 668 969,07
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme	479 930,67	
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	21 006 968,30	14 670 719,66
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme	106 015,26	
Charges sur dettes financières	1 142 212,01	151 695,72
Autres charges financières		
TOTAL (2)	1 248 227,27	151 695,72
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	19 758 741,03	14 519 023,94
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	696 921,42	750 935,93
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	19 061 819,61	13 768 088,01
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-1 976 876,27	1 803 639,24
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	17 084 943,34	15 571 727,25

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Méthodes de valorisation

► Valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger dont les ETF :

Valeurs négociées dans la zone Euro et Europe :

=> Dernier cours du jour de valorisation.

Valeurs négociées dans la zone Pacifique et Asie :

=> Dernier cours du jour de valorisation.

Valeurs négociées dans la zone Amérique :

=> Dernier cours du jour de valorisation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement. Celles dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du gérant de l'OPC ou de la société de gestion.

Pour les « obligations convertibles » et les produits de taux, la société de gestion se réserve le droit d'utiliser des cours contribués quand ceux-ci sont plus représentatifs de la valeur de négociation.

Les valeurs étrangères en devises sont converties en contre-valeur Euro suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.

► Titres non négociés sur un marché réglementé :

- Pour les titres non cotes, ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation..
- Pour les titres négociés sur un marché non réglementé tel que le marché libre, ils sont évalués sur la base du dernier cours pratiqué sur ce marché

► Titres et actions d'OPCVM :

Ils sont évalués à la dernière valeur liquidative connue.

► Titres de créances négociables :

Les titres de créances négociables sont valorisés suivant les règles suivantes :

- ▶ Les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base des cours veille publiés par la Banque de France.
- ▶ Les autres titres de créances négociables (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des sociétés financières, bons des institutions financières spécialisées) sont évalués :
 - sur la base du prix auquel s'effectuent les transactions de marché ;
 - en l'absence de prix de marché incontestable, par l'application d'une méthode actuarielle, le taux de référence étant majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. Sauf changement significatif de la situation de l'émetteur, cette marge demeurera constante durant la durée de détention du titre.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à trois mois sont évalués de façon linéaire.

▶ **Opérations de gré à gré :**

- La valorisation des swaps de taux s'effectue suivant les mêmes règles que celles des TCN - Titres de Créances Négociables - (autres que les BTAN et BTF).
- Les autres opérations sont valorisées à leur valeur de marché.

CDS

Dérives de crédit : les crédits Defaults Swaps sont valorisés à leur valeur actuelle. En application du principe de prudence, ces estimations sont corrigées du risque de contrepartie.

▶ **Opérations à terme fermes et conditionnelles :**

- Les contrats à terme fermes sur les marchés dérivés taux sont évalués au cours de compensation du jour.
- Les options sur les marchés dérivés taux sont évaluées au cours de clôture du jour.

▶ **Acquisitions et cessions temporaires de titres :**

- Prise en pension

Les titres pris en pension sont inscrits pour la valeur fixée dans le contrat augmentée des intérêts.

- Mise en pension

La créance représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur contractuelle augmentée des intérêts.

- Prêts de titres

La créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur de marché des titres augmentée des indemnités contractuelles.

▶ **Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan :**

- Pour les contrats à terme ferme au nominal x quantité x cours de compensation x (devise).
- Pour les contrats à terme conditionnel en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur les contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- ▶ des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- ▶ des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- ▶ une part de revenu des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Parts I et M :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum : 0,80% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	* non significatif
Commission de mouvement perçue par le dépositaire Caceis Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €** TTC
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument***
Commission de surperformance	Actif net	Néant

*Non significatif, les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

** Selon la complexité

*** Se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Part G :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum : 0,70% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	*non significatif
Commission de mouvement perçue par le dépositaire Caceis Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €** TTC
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument ***
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* Non significatif, les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

** Selon la complexité

*** Se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Part N :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum : 1,20% TTC *
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	**non significatif
Commission de mouvement perçue par le dépositaire Caceis Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €** TTC
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque	Par type d'instrument ****
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* Dont 0,75% de frais de gestion financière.

** Non significatif, les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

*** Selon la complexité

****Se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Part O :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum : 0,10% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	*non significatif
Commission de mouvement perçue par le dépositaire Caceis Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €** TTC
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque	Par type d'instrument***
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* Non significatif, les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

** Selon la complexité

*** Se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Part R :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum : 0,90% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	*non significatif
Commission de mouvement perçue par le dépositaire Caceis Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €** TTC
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque	Par type d'instrument***
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* Non significatif, les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

** Selon la complexité

***Se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Affectation des sommes distribuables**Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part GROUPAMA OBLIG EURO G	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part GROUPAMA OBLIG EURO I	Capitalisation	Capitalisation
Part GROUPAMA OBLIG EURO N	Capitalisation	Capitalisation
Part GROUPAMA OBLIG EURO O	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	719 916 906,59	574 893 175,73
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	103 413 405,17	452 809 137,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-172 556 080,66	-178 104 792,54
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 611 988,47	2 723 222,50
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-28 651 169,15	-14 173 980,58
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	17 170 821,01	16 224 487,56
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-14 648 243,31	-19 239 379,84
Frais de transactions	-343 332,06	-373 880,89
Différences de change	-85 133,05	84 214,34
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	17 431 413,20	-132 289 430,02
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-104 109 320,93</i>	<i>-121 540 734,13</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>121 540 734,13</i>	<i>-10 748 695,89</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-2 104 171,11	4 280 494,82
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-104 429,88</i>	<i>1 999 741,23</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-1 999 741,23</i>	<i>2 280 753,59</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-13 119,31	-684 497,16
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	19 061 819,61	13 768 088,01
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		47,66 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	660 205 105,40	719 916 906,59

(*) N : résultat de fusion 309103 sur VL 08/09/2022

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	12 156 230,35	1,84
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	597 935 462,08	90,57
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	610 091 692,43	92,41
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Crédit	141 000 000,00	21,36
Taux	47 710 785,26	7,22
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	188 710 785,26	28,58
AUTRES OPÉRATIONS		
Taux	390 192 332,34	59,10
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	390 192 332,34	59,10

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	597 935 462,08	90,57					12 156 230,35	1,84
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							3 894 019,38	0,59
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							9 160 426,38	1,39
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	47 710 785,26	7,23						
Autres opérations	29 854 670,00	4,52			38 000 000,00	5,76	322 337 662,34	48,82

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées			5 384 135,06	0,82	104 548 743,26	15,84	62 141 529,79	9,41	438 017 284,32	66,35
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	3 894 019,38	0,59								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	9 160 426,38	1,39								
HORS-BILAN										
Opérations de couverture									47 710 785,26	7,23
Autres opérations							143 637 581,17	21,76	246 554 751,17	37,35

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 JPY		Devise 3 SEK		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances				533 191,72	0,08			
Comptes financiers	222 464,89	0,03	1 017 620,95	0,15	8 585,49		722,17	
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture				47 710 785,26	7,23			
Autres opérations	62 337 662,34	9,44						

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	6,90
	Dépôts de garantie en espèces	744 806,82
	Coupons et dividendes en espèces	149 812,50
	Collatéraux	4 220 000,00
TOTAL DES CRÉANCES		5 114 626,22
DETTES		
	Rachats à payer	68 222,69
	Frais de gestion fixe	170 325,25
	Collatéraux	3 220 000,00
TOTAL DES DETTES		3 458 547,94
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		1 656 078,28

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part GROUPAMA OBLIG EURO G		
Parts souscrites durant l'exercice	366,9184	3 436 891,63
Parts rachetées durant l'exercice	-2 031,5562	-19 806 899,97
Solde net des souscriptions/rachats	-1 664,6378	-16 370 008,34
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	73,3712	
Part GROUPAMA OBLIG EURO I		
Parts souscrites durant l'exercice	34,348000	739 999,84
Parts rachetées durant l'exercice	-118,600000	-2 467 566,45
Solde net des souscriptions/rachats	-84,252000	-1 727 566,61
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	311,383000	
Part GROUPAMA OBLIG EURO N		
Parts souscrites durant l'exercice	4 751,652300	2 404 001,60
Parts rachetées durant l'exercice	-1 633,225600	-824 791,06
Solde net des souscriptions/rachats	3 118,426700	1 579 210,54
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	21 060,493800	
Part GROUPAMA OBLIG EURO O		
Parts souscrites durant l'exercice	10 307,017	96 832 512,10
Parts rachetées durant l'exercice	-16 037,695	-149 456 823,18
Solde net des souscriptions/rachats	-5 730,678	-52 624 311,08
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	69 251,260	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part GROUPAMA OBLIG EURO G Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA OBLIG EURO I Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA OBLIG EURO N Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA OBLIG EURO O Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Part GROUPAMA OBLIG EURO G Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 5 602,92 0,15
Part GROUPAMA OBLIG EURO I Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 28 468,22 0,45
Part GROUPAMA OBLIG EURO N Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 86 234,12 0,96
Part GROUPAMA OBLIG EURO O Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 576 616,16 0,08

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			54 233 899,00
	LU1717592346	G FUND - GBL BREAKEVEN INFL IC EUR	30 026 398,50
	LU2550878602	G FUND - SHORT TERM ABS RETURN I2C EUR	13 975 094,50
	FR0000171837	GROUPAMA CREDIT EURO CT	10 232 406,00
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			54 233 899,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	11 555,18	200 715,41
Résultat	17 084 943,34	15 571 727,25
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	17 096 498,52	15 772 442,66

	29/09/2023	30/09/2022
Part GROUPAMA OBLIG EURO G		
Affectation		
Distribution	20 752,31	273 684,28
Report à nouveau de l'exercice	8 411,98	273 717,71
Capitalisation		
Total	29 164,29	547 401,99
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	73,3712	1 738,0090
Distribution unitaire	282,84	157,47
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	29/09/2023	30/09/2022
Part GROUPAMA OBLIG EURO I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	148 872,73	148 091,97
Total	148 872,73	148 091,97

	29/09/2023	30/09/2022
Part GROUPAMA OBLIG EURO N		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	182 549,09	107 314,00
Total	182 549,09	107 314,00

	29/09/2023	30/09/2022
Part GROUPAMA OBLIG EURO O		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	16 735 912,41	14 969 634,70
Total	16 735 912,41	14 969 634,70

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		321 838,73
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-21 653 363,68	-17 069 122,10
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-21 653 363,68	-16 747 283,37

	29/09/2023	30/09/2022
Part GROUPAMA OBLIG EURO G		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-22 769,91	-68 309,91
Total	-22 769,91	-68 309,91

	29/09/2023	30/09/2022
Part GROUPAMA OBLIG EURO I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-218 477,14	-198 704,01
Total	-218 477,14	-198 704,01

	29/09/2023	30/09/2022
Part GROUPAMA OBLIG EURO N		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-347 345,69	-212 879,60
Total	-347 345,69	-212 879,60

	29/09/2023	30/09/2022
Part GROUPAMA OBLIG EURO O		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-21 064 770,94	-16 267 389,85
Total	-21 064 770,94	-16 267 389,85

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	671 692 918,32	587 866 781,27	574 893 175,73	719 916 906,59	660 205 105,40
Part GROUPAMA OBLIG EURO G en EUR					
Actif net	80 399 085,86	20 276 877,14	19 686 383,33	16 444 560,48	691 751,94
Nombre de titres	6 898,0171	1 751,5820	1 725,9560	1 738,0090	73,3712
Valeur liquidative unitaire	11 655,39	11 576,32	11 406,07	9 461,72	9 428,11
+/- values nettes unitaire non distribuées	73,19	62,15	185,17		
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes				-39,30	-310,33
Distribution unitaire sur résultat	235,30	212,13	85,75	157,47	282,84
Crédit d'impôt unitaire					
Report à nouveau unitaire sur résultat			115,48	157,48	114,64
Part GROUPAMA OBLIG EURO I en EUR					
Actif net	41 277 073,33	41 729 378,47	30 959 237,23	8 366 115,48	6 649 257,60
Nombre de titres	1 645,145000	1 645,145000	1 220,145000	395,635000	311,383000
Valeur liquidative unitaire	25 090,23	25 365,16	25 373,40	21 146,04	21 353,95
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	160,32	-22,71	271,55	-502,24	-701,63
Capitalisation unitaire sur résultat	437,31	388,08	369,01	374,31	478,10
Part GROUPAMA OBLIG EURO N en EUR					
Actif net	285 021,85	259 788,23	247 899,47	8 940 257,90	10 543 536,83
Nombre de titres	474,766900	430,232600	412,508800	17 942,067100	21 060,493800
Valeur liquidative unitaire	600,34	603,83	600,95	498,28	500,63
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	3,82	-0,54	6,45	-11,86	-16,49
Capitalisation unitaire sur résultat	7,60	6,24	5,66	5,98	8,66

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Part GROUPAMA OBLIG EURO O en EUR					
Actif net	512 322 302,07	489 348 957,44	489 511 435,32	686 165 972,73	642 320 559,03
Nombre de titres	47 710,870	44 910,862	44 745,316	74 981,938	69 251,260
Valeur liquidative unitaire	10 738,06	10 896,00	10 939,94	9 151,08	9 275,21
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	68,75	-9,67	116,82	-216,95	-304,17
Capitalisation unitaire sur résultat	222,50	205,70	199,55	199,64	241,66
Part GROUPAMA OBLIG EUR PART M en EUR					
Actif net	37 409 435,21	36 251 779,99	34 488 220,38		
Nombre de titres	32 653,369	31 864,371	30 768,580		
Valeur liquidative unitaire	1 145,65	1 137,69	1 120,89		
+/- values nettes unitaire non distribuées	7,19	6,11	18,20		
Distribution unitaire sur résultat	21,20	18,74	17,62		
Crédit d'impôt unitaire					

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLEMAGNE 0.1% 15-04-26 IND	EUR	10 000 000	12 156 230,35	1,84
ALLEMAGNE 4,75%03-34	EUR	18 015 437,98	21 328 839,30	3,23
BUND 4.25% 04/07/39	EUR	6 044 806,08	7 038 130,57	1,07
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-08-50	EUR	2 000 000	916 260,00	0,14
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-08-52	EUR	3 647 320,02	1 573 636,22	0,23
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 1.25% 15-08-48	EUR	4 000 000	2 807 413,99	0,43
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 5.25% 25-03-29	EUR	1 500 000	1 499 538,81	0,23
CONTINENTAL 3.625% 30-11-27	EUR	4 200 000	4 234 795,85	0,64
DBR 2 1/2 08/15/46	EUR	4 000 000	3 680 707,98	0,56
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.875% 11-02-25	EUR	1 300 000	1 280 917,96	0,19
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.875% 16-05-27	EUR	2 400 000	2 216 573,44	0,33
FRESENIUS SE 0.75% 15-01-28	EUR	2 583 000	2 256 826,54	0,34
FRESENIUS SE 1.875% 24-05-25	EUR	3 100 000	3 003 039,11	0,46
GERMANY 4% 04-01-37	EUR	10 600 000	12 111 647,12	1,83
INFINEON TECHNOLOGIES AG 0.625% 17-02-25	EUR	1 800 000	1 722 031,40	0,26
SCHAEFFLER AG 2.75% 12-10-25	EUR	2 100 000	2 072 830,03	0,32
VONOVIA SE 1.375% 28-01-26	EUR	4 300 000	4 042 311,60	0,61
VONOVIA SE 4.75% 23-05-27 EMTN	EUR	1 100 000	1 112 843,52	0,17
TOTAL ALLEMAGNE			85 054 573,79	12,88
AUSTRALIE				
AUST & NZ BANKING GROUP 2.5% 16/01/2024	EUR	400 000	405 401,29	0,06
MACQUARIE GROUP 0.35% 03-03-28	EUR	4 250 000	3 569 092,40	0,54
TOTAL AUSTRALIE			3 974 493,69	0,60
AUTRICHE				
AUST GOVE BON 3.15% 20-06-44	EUR	1 581 000	1 483 399,95	0,23
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.0% 20-02-31	EUR	9 899 000	7 779 822,08	1,18
AUSTRIA GOVERNMENT BONDT 1.5% 02-11-86	EUR	1 581 000	818 906,02	0,12
TOTAL AUTRICHE			10 082 128,05	1,53
BELGIQUE				
BELFIUS SANV 4.125% 12-09-29	EUR	4 400 000	4 368 591,93	0,67
BELGIQUE 4% 28/03/2032	EUR	7 300 000	7 798 266,89	1,18
BELGIUM 1.9% 22-06-38	EUR	9 600 000	7 677 571,15	1,16
BELGIUM GOVERNMENT BOND 2.25% 22-06-57	EUR	1 244 987,28	874 083,12	0,13
ELIA GROUP SANV 5.85% PERP	EUR	1 600 000	1 630 403,15	0,25
ELIA TRANSMISSION BELGIUM NV 0.875% 28-04-30	EUR	1 800 000	1 479 820,18	0,22
KBC GROUPE 4.25% PERP	EUR	2 400 000	2 112 159,54	0,32
TOTAL BELGIQUE			25 940 895,96	3,93
CHILI				
CHILE GOVERNMENT INTL BOND 0.1% 26-01-27	EUR	3 900 000	3 416 497,23	0,52
REPU DU CHIL 1.625% 30-01-25	EUR	700 000	681 850,44	0,10
TOTAL CHILI			4 098 347,67	0,62

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
DANEMARK				
DANSKE BK 4.75% 21-06-30 EMTN	EUR	4 500 000	4 539 857,70	0,69
DSV PANALPINA AS 0.375% 26-02-27	EUR	2 250 000	2 004 030,00	0,30
JYSKE BANK DNK 1.25% 28-01-31	EUR	1 977 000	1 767 523,31	0,27
VESTAS WIND SYSTEMS AS 4.125% 15-06-26	EUR	2 300 000	2 341 690,70	0,35
TOTAL DANEMARK			10 653 101,71	1,61
ESPAGNE				
BANCO DE BADELL 2.5% 15-04-31	EUR	2 700 000	2 439 599,39	0,37
BANCO DE BADELL 2.625% 24-03-26	EUR	3 600 000	3 511 645,97	0,53
BANCO NTANDER 5.75% 23-08-33	EUR	2 400 000	2 395 659,02	0,36
BANKINTER 7.375% 31-12-99	EUR	1 600 000	1 544 045,11	0,24
BBVA 0.5% 14-01-27	EUR	2 800 000	2 488 357,32	0,38
BBVA 1.0% 16-01-30	EUR	2 700 000	2 560 702,38	0,39
BBVA 6.0% PERP	EUR	1 800 000	1 781 152,81	0,27
CAIXABANK 5.25% PERP	EUR	1 200 000	1 038 602,77	0,16
CAIXABANK 5.375% 14-11-30 EMTN	EUR	7 800 000	8 291 205,53	1,25
CAIXABANK 6.25% 23-02-33 EMTN	EUR	3 000 000	3 123 581,10	0,47
CELLNEX FINANCE 2.25% 12-04-26	EUR	2 400 000	2 293 648,13	0,34
ESPAGNE 5.15% 10/44	EUR	2 704 000	3 123 388,55	0,48
ESPAGNE 5.75%01-32	EUR	13 000 000	15 054 802,73	2,28
IBERDROLA FINANZAS SAU 4.875% PERP	EUR	2 400 000	2 339 313,05	0,35
SANT ISS 2.5% 18-03-25 EMTN	EUR	1 300 000	1 278 865,77	0,20
SANT ISS 3.25% 04-04-26 EMTN	EUR	1 400 000	1 376 649,68	0,21
SPAI GOVE BON 2.9% 31-10-46	EUR	2 379 000	1 935 115,10	0,29
SPAI GOVE BON 3.45% 30-07-66	EUR	800 000	640 233,64	0,09
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.45% 31-10-71	EUR	1 617 000	684 310,63	0,11
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.85% 30-07-35	EUR	1 000 000	802 985,52	0,12
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.9% 31-10-52	EUR	2 000 000	1 200 344,93	0,18
SPAIN GOVERNMENT BOND 2.35% 30-07-33	EUR	1 000 000	881 953,50	0,13
TELEFONICA EMISIONES SAU 1.957% 01-07-39	EUR	2 690 000	1 942 963,26	0,30
TOTAL ESPAGNE			62 729 125,89	9,50
ETATS-UNIS				
GENERAL MOTORS FINANCIAL 1.0% 24-02-25	EUR	3 700 000	3 556 698,24	0,54
General Motors Financial Co Inc 4.5% 22-11-27	EUR	1 700 000	1 712 189,93	0,26
GEN MILLS 0.45% 15-01-26	EUR	3 600 000	3 332 152,11	0,50
IBM INTL BUSINESS MACHINES 0.65% 11-02-32	EUR	3 681 000	2 806 567,86	0,42
LOUIS DREYFUS COMPANY BV FIX 2.375% 27-11-25	EUR	2 150 000	2 104 680,65	0,32
PPG INDUSTRIES 2.75% 01-06-29	EUR	7 000 000	6 572 418,58	1,00
THERMO FISHER SCIENTIFIC 2.375% 15-04-32	EUR	1 350 000	1 204 465,02	0,18
THERMO FISHER SCIENTIFIC 3.65% 21-11-34	EUR	2 300 000	2 260 992,00	0,34
TOTAL ETATS-UNIS			23 550 164,39	3,56
FINLANDE				
FINLAND GOVERNMENT BOND 0.125% 15-09-31	EUR	5 000 000	3 899 407,38	0,59
FINLAND GOVERNMENT BOND 0.5% 15-04-43	EUR	2 000 000	1 139 812,13	0,17
Industrial Power Corporation 4.75% 01-06-30	EUR	2 400 000	2 389 830,95	0,36
NORDEA BANK AB PUBL 3.5% PERP	EUR	1 400 000	1 341 919,36	0,21
REPU DE FINL 0.75% 15-04-31	EUR	5 892 000	4 931 156,79	0,74
TOTAL FINLANDE			13 702 126,61	2,07

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE				
ADP 1.125% 18-06-34	EUR	2 000 000	1 482 757,87	0,23
ALD 1.25% 02-03-26 EMTN	EUR	6 400 000	5 975 346,54	0,90
ARKEMA 1.5% PERP	EUR	1 300 000	1 172 976,29	0,18
ARVAL SERVICE LEASE 0.875% 17-02-25	EUR	5 500 000	5 265 291,64	0,80
AXASA 3 7/8 05/20/49	EUR	2 050 000	2 066 828,82	0,31
BNP PAR 1.125% 15-01-32 EMTN	EUR	1 300 000	1 134 463,88	0,17
BNP PAR 2.5% 31-03-32 EMTN	EUR	3 700 000	3 379 061,70	0,51
BNP PAR 4.25% 13-04-31 EMTN	EUR	7 100 000	7 057 959,46	1,07
BPCE 5.75% 01-06-33 EMTN	EUR	1 200 000	1 234 165,05	0,18
BUREAU VERITAS 1.125% 18-01-27	EUR	3 300 000	3 002 495,28	0,45
E.ETAT 4,75%04 OAT	EUR	4 356 332	4 951 732,84	0,75
E.ETAT 4%05-55 OAT	EUR	5 875 109	6 107 443,88	0,93
EDF 4.0% PERP	EUR	1 000 000	1 015 590,41	0,16
EDF 4.375% 12-10-29 EMTN	EUR	4 000 000	4 171 384,93	0,63
FAURECIA 2.375% 15-06-29	EUR	1 400 000	1 154 083,00	0,18
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.75% 25-05-28	EUR	10 000 000	9 007 844,26	1,36
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.5% 25-05-50	EUR	11 095 508	6 903 945,21	1,04
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.0% 25-05-48	EUR	7 293 887	5 259 610,76	0,80
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 4.0% 25-10-38	EUR	7 537 642	8 120 746,76	1,23
FRAN GOVE BON 1.25% 25-05-36	EUR	1 554 189	1 197 524,45	0,18
ILIAD 0.75% 11-02-24	EUR	1 800 000	1 779 953,79	0,27
JC DECAUX SE 5.0% 11-01-29	EUR	4 700 000	4 867 655,44	0,74
OAT 2.75% 25/10/2027	EUR	9 000 000	9 099 652,19	1,38
ORANGE 5.375% PERP EMTN	EUR	1 800 000	1 820 271,84	0,28
PSA BANQUE FRANCE 3.875% 19-01-26	EUR	1 100 000	1 119 760,67	0,17
RCI BANQUE 4.625% 13-07-26	EUR	3 400 000	3 442 813,21	0,52
RENAULT 2.375% 25-05-26 EMTN	EUR	2 800 000	2 623 265,91	0,40
RENAULT CREDIT INTL BANQUE 1.125% 15-01-27	EUR	2 703 000	2 459 904,40	0,37
REPUBLIQUE FRANCAISE 2.5% 25/05/2030	EUR	37 262 384	36 122 083,78	5,47
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.5% 09-11-32	EUR	1 600 000	1 596 211,29	0,24
SCOR 3.0% 08-06-46	EUR	2 700 000	2 572 614,44	0,39
SOCIETE GENERALE	EUR	2 000 000	1 824 670,68	0,28
TOTALENERGIES SE 2.0% PERP	EUR	2 075 000	1 610 292,75	0,25
VEOLIA ENVIRONNEMENT 2.5% PERP	EUR	2 000 000	1 662 597,60	0,25
TOTAL FRANCE			152 263 001,02	23,07
INDONESIE				
INDONESIA GOVERNMENT INTL BOND 1.45% 18-09-26	EUR	3 000 000	2 753 622,79	0,41
TOTAL INDONESIE			2 753 622,79	0,41
IRLANDE				
AIB GROUP 3.625% 04-07-26	EUR	3 000 000	2 970 338,93	0,45
AIB GROUP 5.75% 16-02-29	EUR	8 000 000	8 529 122,74	1,30
BK IRELAND GROUP 4.875% 16-07-28	EUR	1 900 000	1 933 549,33	0,29

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
IRLANDE 2.0% 18-02-45	EUR	700 000	536 548,85	0,08
IRLANDE 2.40% 15-05-30	EUR	2 882 212,58	2 786 194,27	0,42
SECURITAS TREASURY IRELAND DAC 4.375% 06-03-29	EUR	4 000 000	3 991 069,84	0,61
TOTAL IRLANDE			20 746 823,96	3,15
ITALIE				
A2A EX AEM 1.5% 16-03-28 EMTN	EUR	1 700 000	1 535 555,10	0,23
ASS GENERALI 3.875% 29-01-29	EUR	1 775 000	1 763 715,62	0,26
BTP ITALY 5% 01/08/39	EUR	2 376 000	2 399 284,28	0,37
BTPS 2.7 03/01/47	EUR	4 753 000	3 275 689,78	0,49
ENEL 1.375% PERP	EUR	2 600 000	2 144 464,94	0,33
ENEL 6.375% PERP EMTN	EUR	1 900 000	1 947 519,47	0,30
ENI 2.625% PERP	EUR	3 200 000	3 037 102,03	0,46
FERRARI NV 1.5% 27-05-25	EUR	3 650 000	3 528 334,13	0,54
IGIM 0 1/4 06/24/25	EUR	2 700 000	2 523 797,70	0,38
INTE 0.625% 24-02-26 EMTN	EUR	2 750 000	2 520 194,18	0,38
INTE 2.925% 14-10-30 EMTN	EUR	1 350 000	1 151 716,72	0,17
INTE 3.75% PERP	EUR	1 250 000	1 089 687,98	0,17
INTE 6.375% PERP	EUR	4 700 000	4 090 952,44	0,62
INTESA SANPAOLO 2.855% 23-04-25 EMTN	EUR	1 350 000	1 323 762,60	0,20
INTESA SP 3.375% 01/25	EUR	300 000	304 170,41	0,05
ITAL BUON POL 2.8% 01-03-67	EUR	546 000	338 417,10	0,05
ITALIE 3.50% 01/03/2030	EUR	10 393 000	9 962 489,96	1,51
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.6% 01-08-31	EUR	5 000 000	3 738 460,87	0,57
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.7% 01-09-51	EUR	1 869 000	971 925,80	0,15
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.85% 01-09-49	EUR	1 782 000	1 477 357,50	0,22
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.0% 01-02-37	EUR	3 565 000	3 295 763,45	0,50
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 5.25% 01-11-29	EUR	23 048 007,08	24 816 083,59	3,76
LEONARDO 2.375% 08-01-26	EUR	2 850 000	2 779 757,07	0,42
UBI BANCA UNIONE DI BANCHE ITALIANE 4.375% 12-07-29	EUR	2 500 000	2 501 866,12	0,38
UBI BANCA UNIONE DI BANCHE ITALIANE 5.875% 04-03-29	EUR	2 050 000	2 123 216,93	0,32
UNICREDIT 1.625% 03-07-25 EMTN	EUR	4 050 000	3 976 471,03	0,60
UNICREDIT 5.85% 15-11-27 EMTN	EUR	3 400 000	3 647 003,95	0,55
TOTAL ITALIE			92 264 760,75	13,98
LITUANIE				
LITH GOV 2.125% 22-10-35 EMTN	EUR	2 000 000	1 676 667,67	0,25
TOTAL LITUANIE			1 676 667,67	0,25
LUXEMBOURG				
DIGITAL INTREPID HOLDING BV 0.625% 15-07-31	EUR	2 297 000	1 644 953,18	0,25
NESTLE FIN 1.25% 29-03-31 EMTN	EUR	3 550 000	3 026 093,72	0,46
SWISS RE FINANCE LUX 2.534% 30-04-50	EUR	1 300 000	1 113 366,35	0,17
TOTAL LUXEMBOURG			5 784 413,25	0,88
MEXIQUE				
MEXICO GOVERNMENT INTL BOND 1.625% 08-04-26	EUR	5 000 000	4 730 615,03	0,72
TOTAL MEXIQUE			4 730 615,03	0,72

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PAYS-BAS				
AMERICAN MEDICAL SYSTEMS EUROPE BV 0.75% 08-03-25	EUR	4 000 000	3 825 691,15	0,58
COOPERATIEVE RABOBANK UA 4.875% PERP	EUR	2 600 000	2 177 426,90	0,33
DAIMLER TRUCK INTL FINANCE BV 3.875% 19-06-26	EUR	2 100 000	2 110 715,62	0,32
EDP FIN 1.875% 21-09-29 EMTN	EUR	2 300 000	2 023 527,93	0,31
ELM BV FOR FIRMENICH INTL 3.75% PERP	EUR	3 000 000	2 888 621,31	0,44
FIAT CHRYSLER AUTOMOBILES NV 3.875% 05-01-26	EUR	2 750 000	2 828 404,01	0,43
GSK CAPITAL BV 3.125% 28-11-32	EUR	3 000 000	2 899 471,44	0,44
HEINEKEN NV 3.875% 23-09-24	EUR	3 200 000	3 198 779,98	0,49
IBERDROLA INTL BV 1.45% PERP	EUR	1 500 000	1 317 855,51	0,20
NETHER 2 3/4 01/15/47	EUR	500 000	468 847,19	0,07
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.0% 15-01-52	EUR	3 325 649	1 374 257,94	0,20
NETH GOVE 3.75% 15-01-42	EUR	967 618	1 052 899,08	0,16
PAYS BAS 2.50% 15/01/2033	EUR	1 582 255	1 532 250,54	0,23
PAYS BAS 4% 15/01/37	EUR	6 375 363	7 053 400,32	1,07
REPSOL INTL FINANCE BV 3.75% PERP	EUR	3 500 000	3 336 358,65	0,50
SARTORIUS FINANCE BV 4.375% 14-09-29	EUR	1 700 000	1 698 897,00	0,26
STELLANTIS NV 0.625% 30-03-27	EUR	3 500 000	3 117 164,07	0,47
STELLANTIS NV 2.75% 01-04-32	EUR	4 800 000	4 142 641,31	0,62
TELEFONICA EUROPE BV 3.875% PERP	EUR	2 500 000	2 323 686,54	0,36
TELEFONICA EUROPE BV 4.375% PERP	EUR	1 300 000	1 307 527,92	0,20
TOTAL PAYS-BAS			50 678 424,41	7,68
PORTUGAL				
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 1.7% 20-07-80	EUR	2 800 000	2 601 392,10	0,39
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 3.875% 26-06-28	EUR	1 200 000	1 198 861,87	0,19
PGB 3 7/8 02/15/30	EUR	4 666 023,81	4 933 423,41	0,75
PORTUGAL4.1%06-150437	EUR	1 033 220,34	1 071 879,04	0,17
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 0.9% 12-10-35	EUR	1 494 235,52	1 089 533,91	0,16
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 1.0% 12-04-52	EUR	521 089,09	252 355,16	0,04
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 2.125% 17-10-28	EUR	2 920 088,74	2 838 399,06	0,43
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 2.25% 18-04-34	EUR	3 925 038,31	3 465 486,46	0,52
TOTAL PORTUGAL			17 451 331,01	2,65
ROYAUME-UNI				
BP CAP MK 3.25% PERP	EUR	2 850 000	2 695 063,10	0,40
DS SMITH PLC 08750 1926 1209A 4.375% 27-07-27	EUR	2 600 000	2 615 751,88	0,40
GSK CONSUMER HEALTHCARE CAPITAL NL BV 1.75% 29-03-30	EUR	1 700 000	1 483 792,42	0,22
LLOYDS BANK CORPORATE MKTS 4.125% 30-05-27	EUR	1 500 000	1 512 541,23	0,23
VODAFONE GROUP 2.625% 27-08-80	EUR	2 000 000	1 826 847,38	0,28
TOTAL ROYAUME-UNI			10 133 996,01	1,53
SLOVAQUIE				
SLOVAKIA GOVERNMENT BOND 0.75% 09-04-30	EUR	3 000 000	2 483 721,15	0,38
SLOVAQUIE 3.625% 01/29	EUR	1 000 000	1 023 701,92	0,15
TOTAL SLOVAQUIE			3 507 423,07	0,53
SUEDE				
TELIA COMPANY AB 4.625% 21-12-82	EUR	3 100 000	3 124 507,20	0,47
TOTAL SUEDE			3 124 507,20	0,47

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUISSE				
UBS GROUP AG 1.0% 21-03-25	EUR	5 250 000	5 191 148,50	0,79
TOTAL SUISSE			5 191 148,50	0,79
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			610 091 692,43	92,41
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			610 091 692,43	92,41
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
GROUPAMA CREDIT EURO CT	EUR	3 320	10 232 406,00	1,55
TOTAL FRANCE			10 232 406,00	1,55
LUXEMBOURG				
G FUND - GBL BREAKEVEN INFL IC EUR	EUR	30 555	30 026 398,50	4,54
G FUND - SHORT TERM ABS RETURN I2C EUR	EUR	13 457	13 975 094,50	2,12
TOTAL LUXEMBOURG			44 001 493,00	6,66
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			54 233 899,00	8,21
TOTAL Organismes de placement collectif			54 233 899,00	8,21
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 1223	EUR	125	-12 500,00	
EURO BUND 1223	EUR	3	-2 760,00	
JAP GOVT 10 1223	JPY	-52	378 500,30	0,06
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			363 240,30	0,06
TOTAL Engagements à terme fermes			363 240,30	0,06
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux				
E6R/0.0/FIX/2.54	EUR	7 500 000	825 931,80	0,13
E6R/0.0/FIX/2.738	EUR	7 500 000	535 138,65	0,08
FIX/2.936/E6R/0.0	EUR	19 000 000	-749 104,64	-0,11
FIX/3.13/E6R/0.0	EUR	19 000 000	-436 892,46	-0,07
TOTAL Swaps de taux			175 073,35	0,03
Swaps d'inflation				
EU-HICP 0.026615	EUR	33 000 000	-207 832,68	-0,03
EU-HICP 0.2635 1509	EUR	33 000 000	302 221,92	0,05
EU-HIPC 0.0251 07/28	EUR	65 000 000	-62 909,60	-0,01
HICP 0.025355	EUR	65 000 000	119 097,55	0,02
SWAP INF CPI 0.02781	EUR	32 000 000	-53 156,16	-0,01
SWAP INFL HICP 0.023	EUR	32 000 000	712 198,08	0,11
US-CPI 0.0261 1509	USD	33 000 000	53 624,73	0,01
US-CPI 0.0264 1509	USD	33 000 000	-13 615,17	-0,01
TOTAL Swaps d'inflation			849 628,67	0,13

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Credit Default Swap				
ITRAXX EUR XOVER S37	EUR	-54 000 000	-3 198 792,00	-0,48
ITRAXX EUR XOVER S37	EUR	54 000 000	3 198 792,00	0,48
ITRAXX EUR XOVER S39	EUR	-17 000 000	-790 685,11	-0,12
ITRAXX EUR XOVER S39	EUR	-16 000 000	-744 174,22	-0,12
TOTAL Credit Default Swap			-1 534 859,33	-0,24
TOTAL Autres instruments financiers à terme			-510 157,31	-0,08
TOTAL Instrument financier à terme			-146 917,01	-0,02
Appel de marge				
APPEL MARGE JP MORGA	JPY	-59 800 000	-378 500,30	-0,06
APPEL MARGE JP MORGA	EUR	15 260	15 260,00	0,01
TOTAL Appel de marge			-363 240,30	-0,05
Créances			5 114 626,22	0,77
Dettes			-3 458 547,94	-0,52
Comptes financiers			-5 266 407,00	-0,80
Actif net			660 205 105,40	100,00

Part GROUPAMA OBLIG EURO G	EUR	73,3712	9 428,11	
Part GROUPAMA OBLIG EURO N	EUR	21 060,493800	500,63	
Part GROUPAMA OBLIG EURO I	EUR	311,383000	21 353,95	
Part GROUPAMA OBLIG EURO O	EUR	69 251,260	9 275,21	

COMPLÉMENT D'INFORMATION RELATIF AU RÉGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Part GROUPAMA OBLIG EURO G

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	20 752,31	EUR	282,84	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	20 752,31	EUR	282,84	EUR

6. ANNEXE(S)

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA OBLIG EURO

Part G (C/D - EUR) Code ISIN : FR0010941336

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 30 sept. 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active de type discrétionnaire, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, l'indice Bloomberg Euro Aggregate Clôture coupons nets réinvestis.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Stratégie d'investissement : Le processus d'investissement repose sur plusieurs axes :

- L'allocation entre classes d'actifs,
- La sélection de titres,
- Le directionnel, qui repose sur le pilotage actif de la sensibilité du portefeuille, l'allocation des différents pays de la zone géographique et la stratégie de positionnement de courbe,
- La diversification du portefeuille.

Prise en compte des critères ESG :

L'approche ESG de l'OPCVM prend en compte des critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux, Sociaux, et de Gouvernance. Au sein de l'univers d'investissement ESG (environ 2600 valeurs comprenant des emprunts d'État des pays développés et émergents ainsi que les dettes privées « investment grade » ou « high yield ») les valeurs sont notées de 0 à 100 selon une approche « Best-in-universe », c'est-à-dire que les 20% de valeurs les mieux notées ont une note entre 80 et 100, indépendamment de leur secteur d'activité. L'analyse des critères ESG s'appuie sur différents indicateurs, parmi lesquels : Environnement (gestion des déchets...), Social (formation des salariés...), Gouvernance (politique de rémunération des dirigeants...). La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible, car les données ESG ne sont pas encore standardisées.

L'OPCVM pourra être investi en titres de créance et instruments du marché monétaire dans la limite de 110% de l'actif net. L'OPCVM pourra être investi

sur des titres spéculatifs à haut rendement (High Yield) dans la limite de 20% de son actif net et avoir recours à des titres non notés dans la limite de 5%. L'OPCVM pourra être investi en obligations d'émetteurs émergents libellées en euro ou en devises faisant l'objet d'une couverture systématique contre le risque de change, dans la limite de 20% de son actif net. La limite, en cumul, en obligations d'émetteurs émergents, en titres spéculatifs à haut rendement et en titres non notés est fixée à 20% maximum de l'actif net du FCP. L'OPCVM peut investir jusqu'à 10% maximum de ses actifs dans des Coco Bonds, émis par des institutions financières, afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé. La fourchette de sensibilité se situe entre 0 et 10. L'OPCVM pourra détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou européen jusqu'à 10% de l'actif net afin de diversifier le portefeuille. L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré dans la limite d'une fois l'actif net. Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, utiliser des OPC monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèce. L'OPCVM pouvant utiliser des instruments dérivés et avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation et/ou distribution et/ou report.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de moyen terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est réservée aux compagnies, filiales et caisses régionales de Groupama Assurances Mutuelles

Dépositaire : CACEIS BANK.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible ←

→ Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

		Période de détention recommandée : 3 ans	
		Pour un investissement de : 10 000 €	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	7407 €	7298 €
	Rendement annuel moyen	-25,9 %	-10,0 %
Défavorable*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	7874 €	7592 €
	Rendement annuel moyen	-21,3 %	-8,8 %
Intermédiaire*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	9729 €	10208 €
	Rendement annuel moyen	-2,7 %	0,7 %
Favorable*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	10708 €	11170 €
	Rendement annuel moyen	7,1 %	3,8 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2020 et 2023. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2013 et 2016. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2018 et 2021.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	432 €	501 €
Incidence des coûts annuels*	4,3 %	1,7 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,4% avant déduction des coûts et de 0,7% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	4,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	400 €
Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,22 % de la valeur de votre investissement par an.	22 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,11 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	11 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée	3 ans
----------------------------------	-------

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Pour accéder au prospectus, aux documents d'informations clés pour l'investisseur, aux rapports financiers et aux autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, veuillez vous connecter à votre accès dédié sur le site www.groupama-am.com/fr.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Pour accéder aux performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi qu'aux scénarios de performance mensuels, veuillez vous connecter à votre accès dédié sur le site www.groupama-am.com/fr.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA OBLIG EURO

Part I (C - EUR) Code ISIN : FR0000991473

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 30 sept. 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active de type discrétionnaire, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, l'indice Bloomberg Euro Aggregate Clôture coupons nets réinvestis.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Stratégie d'investissement : Le processus d'investissement repose sur plusieurs axes :

- L'allocation entre classes d'actifs,
- La sélection de titres,
- Le directionnel, qui repose sur le pilotage actif de la sensibilité du portefeuille, l'allocation des différents pays de la zone géographique et la stratégie de positionnement de courbe,
- La diversification du portefeuille.

Prise en compte des critères ESG :

L'approche ESG de l'OPCVM prend en compte des critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux, Sociaux, et de Gouvernance. Au sein de l'univers d'investissement ESG (environ 2600 valeurs comprenant des emprunts d'État des pays développés et émergents ainsi que les dettes privées « investment grade » ou " high yield ») les valeurs sont notées de 0 à 100 selon une approche « Best-in-universe », c'est-à-dire que les 20% de valeurs les mieux notées ont une note entre 80 et 100, indépendamment de leur secteur d'activité. L'analyse des critères ESG s'appuie sur différents indicateurs, parmi lesquels : Environnement (gestion des déchets...), Social (formation des salariés...), Gouvernance (politique de rémunération des dirigeants). La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible, car les données ESG ne sont pas encore standardisées.

L'OPCVM pourra être investi en titres de créance et instruments du marché monétaire dans la limite de 110% de l'actif net. L'OPCVM pourra être investi

sur des titres spéculatifs à haut rendement (High Yield) dans la limite de 20% de son actif net et avoir recours à des titres non notés dans la limite de 5%. L'OPCVM pourra être investi en obligations d'émetteurs émergents libellées en euro ou en devises faisant l'objet d'une couverture systématique contre le risque de change, dans la limite de 20% de son actif net. La limite, en cumul, en obligations d'émetteurs émergents, en titres spéculatifs à haut rendement et en titres non notés est fixée à 20% maximum de l'actif net du FCP. L'OPCVM peut investir jusqu'à 10% maximum de ses actifs dans des Coco Bonds, émis par des institutions financières, afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé. La fourchette de sensibilité se situe entre 0 et 10. L'OPCVM pourra détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou européen jusqu'à 10% de l'actif net afin de diversifier le portefeuille. L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré dans la limite d'une fois l'actif net. Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, utiliser des OPC monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèce. L'OPCVM pouvant utiliser des instruments dérivés et avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de moyen terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est réservée aux investisseurs institutionnels.

Dépositaire : CACEIS BANK.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible ←

→ Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

		Période de détention recommandée : 3 ans	
		Pour un investissement de : 10 000 €	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	7531 €	7422 €
	Rendement annuel moyen	-24,7 %	-9,5 %
Défavorable*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	7974 €	7650 €
	Rendement annuel moyen	-20,3 %	-8,5 %
Intermédiaire*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	9823 €	10238 €
	Rendement annuel moyen	-1,8 %	0,8 %
Favorable*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	10800 €	11190 €
	Rendement annuel moyen	8,0 %	3,8 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2020 et 2023. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2013 et 2016. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2016 et 2019.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	336 €	470 €
Incidence des coûts annuels*	3,4 %	1,6 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,4% avant déduction des coûts et de 0,8% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,75 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	275 €
Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,52 % de la valeur de votre investissement par an.	52 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,11 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	11 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée	3 ans
----------------------------------	-------

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site [https://produits.groupama-am.com/fre/FR0000991473/\(tab\)/publication](https://produits.groupama-am.com/fre/FR0000991473/(tab)/publication).

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA OBLIG EURO

Part N (C - EUR) Code ISIN : FR0010292268

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 30 sept. 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active de type discrétionnaire, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, l'indice Bloomberg Euro Aggregate Clôture coupons nets réinvestis.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Stratégie d'investissement : Le processus d'investissement repose sur plusieurs axes :

- L'allocation entre classes d'actifs,
- La sélection de titres,
- Le directionnel, qui repose sur le pilotage actif de la sensibilité du portefeuille, l'allocation des différents pays de la zone géographique et la stratégie de positionnement de courbe,
- La diversification du portefeuille.

Prise en compte des critères ESG :

L'approche ESG de l'OPCVM prend en compte des critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux, Sociaux, et de Gouvernance. Au sein de l'univers d'investissement ESG (environ 2600 valeurs comprenant des emprunts d'État des pays développés et émergents ainsi que les dettes privées « investment grade » ou " high yield ») les valeurs sont notées de 0 à 100 selon une approche « Best-in-universe », c'est-à-dire que les 20% de valeurs les mieux notées ont une note entre 80 et 100, indépendamment de leur secteur d'activité. L'analyse des critères ESG s'appuie sur différents indicateurs, parmi lesquels : Environnement (gestion des déchets...), Social (formation des salariés...), Gouvernance (politique de rémunération des dirigeants). La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible, car les données ESG ne sont pas encore standardisées.

L'OPCVM pourra être investi en titres de créance et instruments du marché monétaire dans la limite de 110% de l'actif net. L'OPCVM pourra être investi

sur des titres spéculatifs à haut rendement (High Yield) dans la limite de 20% de son actif net et avoir recours à des titres non notés dans la limite de 5%. L'OPCVM pourra être investi en obligations d'émetteurs émergents libellées en euro ou en devises faisant l'objet d'une couverture systématique contre le risque de change, dans la limite de 20% de son actif net. La limite, en cumul, en obligations d'émetteurs émergents, en titres spéculatifs à haut rendement et en titres non notés est fixée à 20% maximum de l'actif net du FCP. L'OPCVM peut investir jusqu'à 10% maximum de ses actifs dans des Coco Bonds, émis par des institutions financières, afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé. La fourchette de sensibilité se situe entre 0 et 10. L'OPCVM pourra détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou européen jusqu'à 10% de l'actif net afin de diversifier le portefeuille. L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré dans la limite d'une fois l'actif net. Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, utiliser des OPC monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèce. L'OPCVM pouvant utiliser des instruments dérivés et avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de moyen terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est ouverte à tous souscripteurs.

Dépositaire : CACEIS BANK.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible ←

→ Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

		Période de détention recommandée : 3 ans	
		Pour un investissement de : 10 000 €	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	7528 €	7421 €
	Rendement annuel moyen	-24,7 %	-9,5 %
Défavorable*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	7932 €	7536 €
	Rendement annuel moyen	-20,7 %	-9,0 %
Intermédiaire*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	9771 €	10076 €
	Rendement annuel moyen	-2,3 %	0,3 %
Favorable*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	10743 €	11015 €
	Rendement annuel moyen	7,4 %	3,3 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2020 et 2023. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2013 et 2016. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2016 et 2019.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	386 €	623 €
Incidence des coûts annuels*	3,9 %	2,1 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,4% avant déduction des coûts et de 0,3% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,75 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	275 €
Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,03 % de la valeur de votre investissement par an.	103 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,11 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	11 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée	3 ans
----------------------------------	-------

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site [https://produits.groupama-am.com/fre/FR0010292268/\(tab\)/publication](https://produits.groupama-am.com/fre/FR0010292268/(tab)/publication).

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA OBLIG EURO

Part OA (C - EUR) Code ISIN : FR001400LLB1

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 30 sept. 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active de type discrétionnaire, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, l'indice Bloomberg Euro Aggregate Clôture coupons nets réinvestis.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Stratégie d'investissement : Le processus d'investissement repose sur plusieurs axes :

- L'allocation entre classes d'actifs,
- La sélection de titres,
- Le directionnel, qui repose sur le pilotage actif de la sensibilité du portefeuille, l'allocation des différents pays de la zone géographique et la stratégie de positionnement de courbe,
- La diversification du portefeuille.

Prise en compte des critères ESG :

L'approche ESG de l'OPCVM prend en compte des critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux, Sociaux, et de Gouvernance. Au sein de l'univers d'investissement ESG (environ 2600 valeurs comprenant des emprunts d'État des pays développés et émergents ainsi que les dettes privées « investment grade » ou " high yield ») les valeurs sont notées de 0 à 100 selon une approche « Best-in-universe », c'est-à-dire que les 20% de valeurs les mieux notées ont une note entre 80 et 100, indépendamment de leur secteur d'activité. L'analyse des critères ESG s'appuie sur différents indicateurs, parmi lesquels : Environnement (gestion des déchets...), Social (formation des salariés...), Gouvernance (politique de rémunération des dirigeants). La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible, car les données ESG ne sont pas encore standardisées.

L'OPCVM pourra être investi en titres de créance et instruments du marché monétaire dans la limite de 110% de l'actif net. L'OPCVM pourra être investi

sur des titres spéculatifs à haut rendement (High Yield) dans la limite de 20% de son actif net et avoir recours à des titres non notés dans la limite de 5%. L'OPCVM pourra être investi en obligations d'émetteurs émergents libellées en euro ou en devises faisant l'objet d'une couverture systématique contre le risque de change, dans la limite de 20% de son actif net. La limite, en cumul, en obligations d'émetteurs émergents, en titres spéculatifs à haut rendement et en titres non notés est fixée à 20% maximum de l'actif net du FCP. L'OPCVM peut investir jusqu'à 10% maximum de ses actifs dans des Coco Bonds, émis par des institutions financières, afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé. La fourchette de sensibilité se situe entre 0 et 10. L'OPCVM pourra détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou européen jusqu'à 10% de l'actif net afin de diversifier le portefeuille. L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré dans la limite d'une fois l'actif net. Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, utiliser des OPC monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèce. L'OPCVM pouvant utiliser des instruments dérivés et avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de moyen terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque faible de perte en capital.

Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est réservée aux OPC et mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales et appartenant à la gamme Oxygène.

Dépositaire : CACEIS BANK.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible ←

→ Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

		Période de détention recommandée : 3 ans	
		Pour un investissement de : 10 000 €	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	7407 €	7298 €
	Rendement annuel moyen	-25,9 %	-10,0 %
Défavorable*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	7873 €	7582 €
	Rendement annuel moyen	-21,3 %	-8,8 %
Intermédiaire*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	9728 €	10203 €
	Rendement annuel moyen	-2,7 %	0,7 %
Favorable*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	10706 €	11164 €
	Rendement annuel moyen	7,1 %	3,7 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2020 et 2023. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2013 et 2016. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2018 et 2021.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	433 €	506 €
Incidence des coûts annuels*	4,3 %	1,7 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,4% avant déduction des coûts et de 0,7% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	4,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	400 €
Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,15 % de la valeur de votre investissement par an.	15 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,11 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	11 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	0,08 % de la valeur de votre investissement par an. Le taux actuel variera en fonction de la performance de votre investissement.	8 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée	3 ans
----------------------------------	-------

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Pour accéder au prospectus, aux documents d'informations clés pour l'investisseur, aux rapports financiers et aux autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, veuillez contacter Groupama Asset Management pour obtenir gratuitement la documentation réglementaire.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Pour accéder aux performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi qu'aux scénarios de performance mensuels, veuillez contacter Groupama Asset Management pour obtenir gratuitement la documentation réglementaire.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA OBLIG EURO

Part OS (C - EUR) Code ISIN : FR0013283496

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 30 sept. 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active de type discrétionnaire, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, l'indice Bloomberg Euro Aggregate Clôture coupons nets réinvestis.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Stratégie d'investissement : Le processus d'investissement repose sur plusieurs axes :

- L'allocation entre classes d'actifs,
- La sélection de titres,
- Le directionnel, qui repose sur le pilotage actif de la sensibilité du portefeuille, l'allocation des différents pays de la zone géographique et la stratégie de positionnement de courbe,
- La diversification du portefeuille.

Prise en compte des critères ESG :

L'approche ESG de l'OPCVM prend en compte des critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux, Sociaux, et de Gouvernance. Au sein de l'univers d'investissement ESG (environ 2600 valeurs comprenant des emprunts d'État des pays développés et émergents ainsi que les dettes privées « investment grade » ou " high yield ») les valeurs sont notées de 0 à 100 selon une approche « Best-in-universe », c'est-à-dire que les 20% de valeurs les mieux notées ont une note entre 80 et 100, indépendamment de leur secteur d'activité. L'analyse des critères ESG s'appuie sur différents indicateurs, parmi lesquels : Environnement (gestion des déchets...), Social (formation des salariés...), Gouvernance (politique de rémunération des dirigeants). La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible, car les données ESG ne sont pas encore standardisées.

L'OPCVM pourra être investi en titres de créance et instruments du marché monétaire dans la limite de 110% de l'actif net. L'OPCVM pourra être investi

sur des titres spéculatifs à haut rendement (High Yield) dans la limite de 20% de son actif net et avoir recours à des titres non notés dans la limite de 5%. L'OPCVM pourra être investi en obligations d'émetteurs émergents libellées en euro ou en devises faisant l'objet d'une couverture systématique contre le risque de change, dans la limite de 20% de son actif net. La limite, en cumul, en obligations d'émetteurs émergents, en titres spéculatifs à haut rendement et en titres non notés est fixée à 20% maximum de l'actif net du FCP. L'OPCVM peut investir jusqu'à 10% maximum de ses actifs dans des Coco Bonds, émis par des institutions financières, afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé. La fourchette de sensibilité se situe entre 0 et 10. L'OPCVM pourra détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou européen jusqu'à 10% de l'actif net afin de diversifier le portefeuille. L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré dans la limite d'une fois l'actif net. Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, utiliser des OPC monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèce. L'OPCVM pouvant utiliser des instruments dérivés et avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de moyen terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque faible de perte en capital.

Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est réservée aux OPC et mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales et appartenant à la gamme Opale.

Dépositaire : CACEIS BANK.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible ←

→ Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

		Période de détention recommandée : 3 ans	
		Pour un investissement de : 10 000 €	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	7407 €	7298 €
	Rendement annuel moyen	-25,9 %	-10,0 %
Défavorable*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	7873 €	7582 €
	Rendement annuel moyen	-21,3 %	-8,8 %
Intermédiaire*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	9728 €	10203 €
	Rendement annuel moyen	-2,7 %	0,7 %
Favorable*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	10706 €	11164 €
	Rendement annuel moyen	7,1 %	3,7 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2020 et 2023. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2013 et 2016. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2018 et 2021.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	426 €	133 €
Incidence des coûts annuels*	4,3 %	1,7 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,4% avant déduction des coûts et de 1,7% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	4,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	400 €
Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,15 % de la valeur de votre investissement par an.	15 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,11 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	11 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée	3 ans
----------------------------------	-------

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Pour accéder au prospectus, aux documents d'informations clés pour l'investisseur, aux rapports financiers et aux autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, veuillez contacter Groupama Asset Management pour obtenir gratuitement la documentation réglementaire.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Pour accéder aux performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi qu'aux scénarios de performance mensuels, veuillez contacter Groupama Asset Management pour obtenir gratuitement la documentation réglementaire.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA OBLIG EURO

Part R (C - EUR) Code ISIN : FR0013283504

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 30 sept. 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active de type discrétionnaire, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, l'indice Bloomberg Euro Aggregate Clôture coupons nets réinvestis.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Stratégie d'investissement : Le processus d'investissement repose sur plusieurs axes :

- L'allocation entre classes d'actifs,
- La sélection de titres,
- Le directionnel, qui repose sur le pilotage actif de la sensibilité du portefeuille, l'allocation des différents pays de la zone géographique et la stratégie de positionnement de courbe,
- La diversification du portefeuille.

Prise en compte des critères ESG :

L'approche ESG de l'OPCVM prend en compte des critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux, Sociaux, et de Gouvernance. Au sein de l'univers d'investissement ESG (environ 2600 valeurs comprenant des emprunts d'État des pays développés et émergents ainsi que les dettes privées « investment grade » ou " high yield ») les valeurs sont notées de 0 à 100 selon une approche « Best-in-universe », c'est-à-dire que les 20% de valeurs les mieux notées ont une note entre 80 et 100, indépendamment de leur secteur d'activité. L'analyse des critères ESG s'appuie sur différents indicateurs, parmi lesquels : Environnement (gestion des déchets...), Social (formation des salariés...), Gouvernance (politique de rémunération des dirigeants). La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible, car les données ESG ne sont pas encore standardisées.

L'OPCVM pourra être investi en titres de créance et instruments du marché monétaire dans la limite de 110% de l'actif net. L'OPCVM pourra être investi

sur des titres spéculatifs à haut rendement (High Yield) dans la limite de 20% de son actif net et avoir recours à des titres non notés dans la limite de 5%. L'OPCVM pourra être investi en obligations d'émetteurs émergents libellées en euro ou en devises faisant l'objet d'une couverture systématique contre le risque de change, dans la limite de 20% de son actif net. La limite, en cumul, en obligations d'émetteurs émergents, en titres spéculatifs à haut rendement et en titres non notés est fixée à 20% maximum de l'actif net du FCP. L'OPCVM peut investir jusqu'à 10% maximum de ses actifs dans des Coco Bonds, émis par des institutions financières, afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé. La fourchette de sensibilité se situe entre 0 et 10. L'OPCVM pourra détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou européen jusqu'à 10% de l'actif net afin de diversifier le portefeuille. L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré dans la limite d'une fois l'actif net. Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, utiliser des OPC monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèce. L'OPCVM pouvant utiliser des instruments dérivés et avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de moyen terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires fournissant un service de conseil au sens de la réglementation européenne MIF2, une gestion individuelle de portefeuille sous mandat et lorsqu'ils sont exclusivement rémunérés par leurs clients.

Dépositaire : CACEIS BANK.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible ←

→ Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

		Période de détention recommandée : 3 ans	
		Pour un investissement de : 10 000 €	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	7504 €	7396 €
	Rendement annuel moyen	-25,0 %	-9,6 %
Défavorable*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	7910 €	7518 €
	Rendement annuel moyen	-20,9 %	-9,1 %
Intermédiaire*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	9750 €	10062 €
	Rendement annuel moyen	-2,5 %	0,2 %
Favorable*	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	10721 €	11001 €
	Rendement annuel moyen	7,2 %	3,2 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2020 et 2023. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2013 et 2016. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2016 et 2019.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	407 €	638 €
Incidence des coûts annuels*	4,1 %	2,1 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,3% avant déduction des coûts et de 0,2% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	300 €
Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,00 % de la valeur de votre investissement par an.	100 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,11 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	11 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée	3 ans
----------------------------------	-------

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site [https://produits.groupama-am.com/fre/FR0013283504/\(tab\)/publication](https://produits.groupama-am.com/fre/FR0013283504/(tab)/publication).

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8.

Dénomination du produit : GROUPAMA
EURO - I

OBLIG

Identifiant d'entité juridique : 96950003NUWIFWUNHV80

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance. La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _

- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 0%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables de 25,65%

- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Exercice comptable	Indicateurs ESG	OPC	OPC	Univers d'investissement ESG	Univers d'investissement ESG
		Mesure	Taux de couverture (%)	Mesure	Taux de couverture (%)

09/2022 - 09/2023	Conseil à majorité d'indépendants (%)	91,11	49,02	50,33	97,9
09/2022 - 09/2023	Politique en matière des droits de l'homme (%)	44,94	49,02	93,27	85,02
09/2022 - 09/2023	Note ESG	81,16	99,01	60	100
10/2021 - 10/2022	Conseil à majorité d'indépendants (%)	-	-	-	-
10/2021 - 10/2022	Politique en matière des droits de l'homme (%)	-	-	-	-
10/2021 - 10/2022	Note ESG	-	-	-	-

Quels étaient les objectifs de développement durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'ID a-t-il contribué à ces objectifs ?

Part des investissements durables	25,65%
-----------------------------------	--------

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Non applicable

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives (ci-après « PAI ») obligatoires s'effectue à plusieurs niveaux de notre démarche d'investissement durable : la politique d'exclusions, la politique d'engagement et la méthodologie d'analyse ESG interne. Les indicateurs d'incidences négatives 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 10 et 11, 12 et 13 sont intégrés dans notre méthodologie d'analyse ESG propriétaire. Les PAI 10 et 11, portant sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes, sont pris en compte à travers un score, le Global Compact. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

Le PAI 7 - activités impactant négativement la biodiversité - est évalué via un proxy de l'indicateur biodiversité de notre fournisseur Iceberg Data Lab dans un souci de cohérence avec les mesures d'impact reportées dans notre Rapport Article 29 de la loi Energie Climat. Ce document de reporting ESG est disponible sur notre site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/> ».

Le PAI 4 est pris en compte dans notre politique d'exclusions et notre politique d'engagement. Le PAI 14 est pris en compte uniquement dans nos politiques d'exclusions.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Une évaluation des principales incidences négatives est effectuée au niveau du portefeuille et rapportée annuellement au sein de l'annexe ESG du rapport périodique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La méthodologie d'analyse ESG propriétaire intègre les principales incidences négatives obligatoires parmi lesquels les 10 et 11 qui portent sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes. Ces principales incidences négatives sont répondues avec le score Global Compact calculé par notre fournisseur de données ESG. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

PAI 10. Part d'investissement dans des sociétés en violation des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	PAI 11. Part d'investissement dans des sociétés ne disposant pas de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
12,13	0,124



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Tableau 1 :

Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	70 894,54			
		Émissions de GES de niveau 2	8 597,22			
		Émissions de GES de niveau 3	1 362 813			
		Émissions totales de GES	1 442 304			
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	2 184,43			
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	1 523,01			
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	3,31			

	5.Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	19,49			
	6.Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,242			
Biodiversité	7.Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0,490			
Eau	8.Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	156,3			
Déchets	9.Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	12 423,14			
Les questions sociales et de personnel	10.Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	12,13			
	11.Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	0,124			
	12.Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	3,57			

	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	7,37			
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0			
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	68,48			
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	42,31			

Tableau 2 Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement, supplémentaires

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	1,42

Tableau 3 Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Questions sociales et de personnel	3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	25,05



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/10/2022 au 30/09/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
CDS ITRAXX-Xover 37 20/06/2027 VP	SWAP	6.07%	SWAP
GOLDMAN_SACHS_FR	TREASURIES	2.30%	France
FRTR 2 1/2 05/25/30 - 25/05/30	TREASURIES	1.91%	France
FRTR 1.85 07/25/27 - 25/07/27	TREASURIES	1.53%	Allemagne
DBR 4 3/4 07/04/34 - 04/07/34	OPC	1.48%	France
G FUND - GLOBAL INFLATION SHORT DURATION - IC	TREASURIES	1.31%	Allemagne
DBR 0 1/2 02/15/26 - 15/02/26	TREASURIES	1.31%	Allemagne
DBR 4 3/4 07/04/28 - 04/07/28	TREASURIES	1.21%	Allemagne
DBRI 0.1 04/15/26 - 15/04/26	TREASURIES	1.05%	Allemagne
DBR 0 1/4 02/15/29 - 15/02/29	TREASURIES	1.05%	Italie
BTPS 5 1/4 11/01/29 - 01/11/29	TREASURIES	1.04%	Allemagne
DBR 1.7 08/15/32 - 15/08/32			

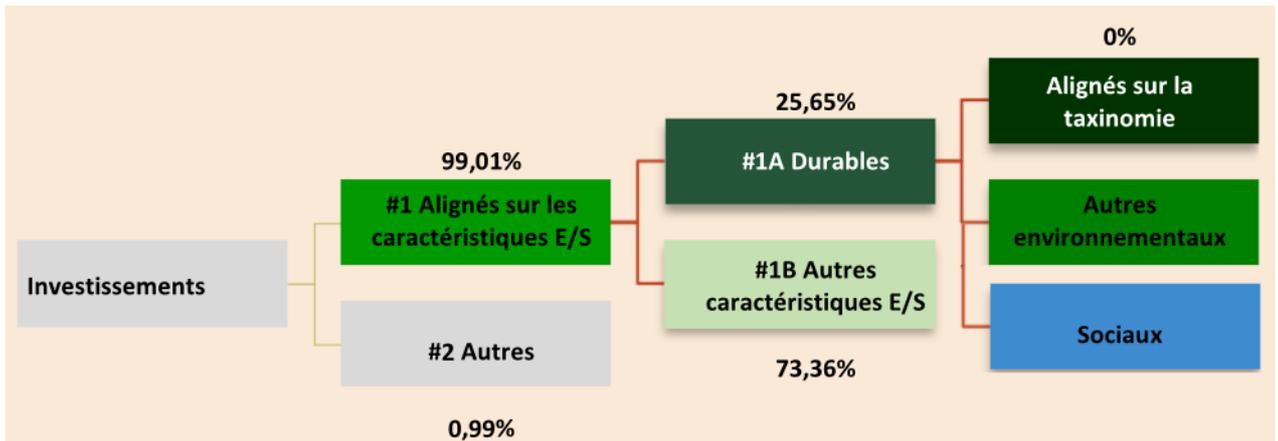
FRTR 0 02/25/26 - 25/02/26	TREASURIES	0.94%	France
G FUND - SHORT TERM ABSOLUTE RETURN - IC	OPC	0.92%	France
SPGB 5 3/4 07/30/32 - 30/07/32	TREASURIES	0.90%	Espagne
DBR 4 01/04/37 - 04/01/37	TREASURIES	0.71%	Allemagne



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage : - du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements - des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, par exemple pour une transition verte par exemple ; - des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

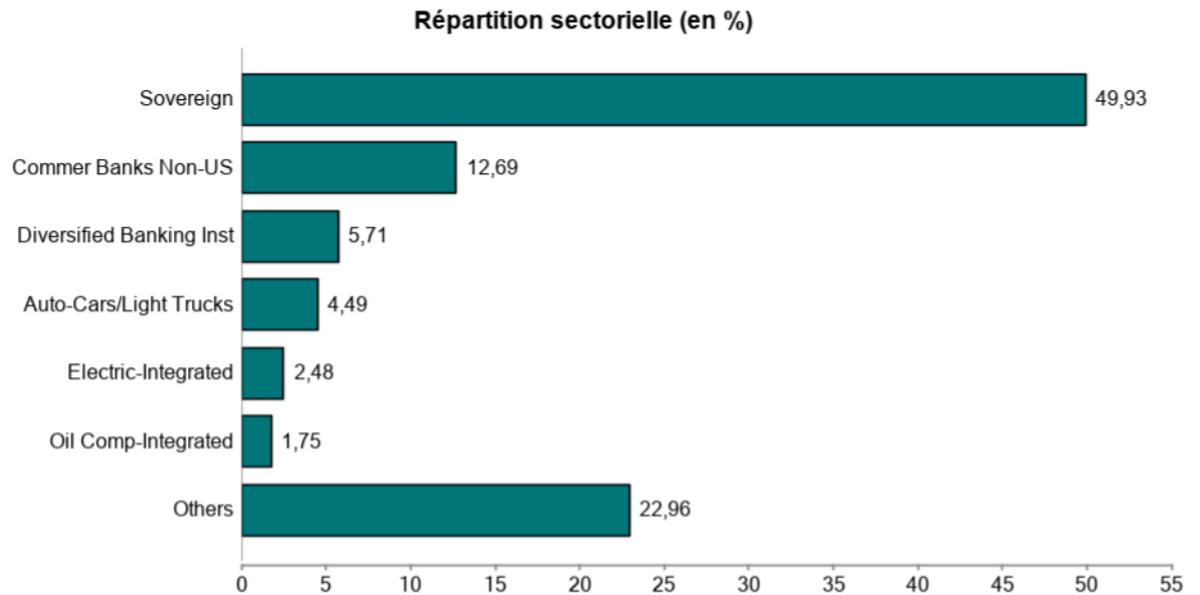
La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

● ***Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie** de l'UE ?***

Oui

Nucléaire

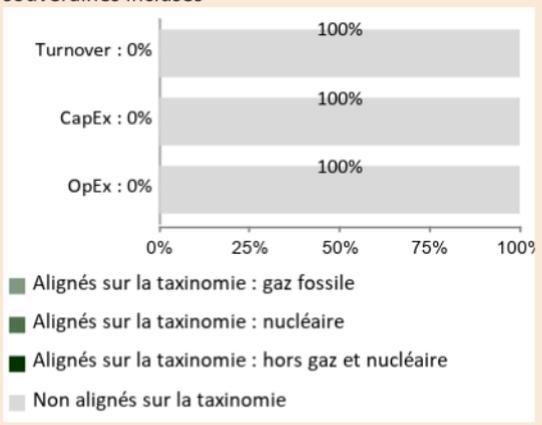
Gaz fossile

Non

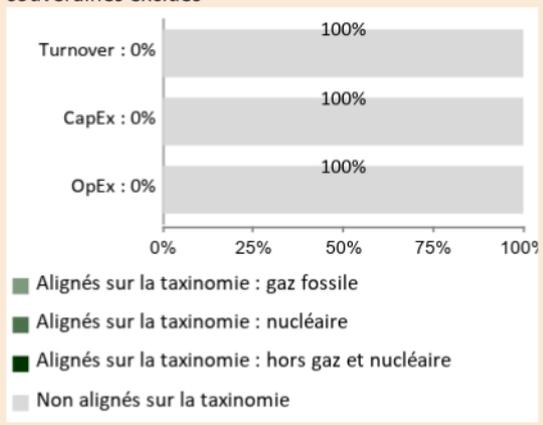
Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères pour le gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'énergie renouvelable ou aux carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Investissements alignés sur la taxonomie, obligations souveraines incluses



2. Investissements alignés sur la taxonomie, obligations souveraines exclues



*Aux fins de ces graphiques, « les obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

**Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie européenne que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la Taxonomie européenne - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales, il réalise 25,65% d'investissements durables. Pour autant, le fonds ne réalise pas d'investissements durables ayant objectif environnemental alignés avec la taxonomie de l'UE. Il ne réalise pas non plus d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

Part d'investissements durables réalisés dans des activités transitoires et habilitantes	0%
---	-----------

Où se situait le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Période	Pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE
2023	0%
2022	0%



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Part d'Investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie	-
--	---



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Part d'investissements durables sur le plan social	-
--	---



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quels étaient leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « #2 Autres » est composée d'émetteurs ou valeurs non notées, faute de disponibilité de données ESG suffisantes mais pour lesquelles les politiques d'exclusion du fonds s'appliquent.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques Environnementales et / ou sociales au cours de la période ?

Le portefeuille Groupama Oblig euro respecte tous les objectifs ESG fixés.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable

● **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif